

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée.

La rentrée aura lieu le **Lundi 2 septembre**.

Les élèves seront accueillis par le professeur principal de la classe qui leur communiquera l'emploi du temps. Il évoquera également l'organisation de l'année et répondra aux questions.

L'appel des élèves se fera aux heures suivantes dans la Cour Sainte-Claire, entrée 13 rue de Castille.

- **14h00 : Secondes**
- **14h30 : Premières**
- **15h00 : Terminales**

Tous les élèves seront libérés au plus tard à **16h30**.

INFORMATIONS PRATIQUES

- La liste des fournitures sera donnée par chaque professeur.
 - En mathématiques, il est fortement conseillé de choisir la calculatrice suivante : : NUMWORKS. Une commande groupée est proposée qui permet d'avoir une réduction de 10% avec le lien suivant : https://my.numworks.com/group_orders/7aqden. Attention, clôture des commandes au 22 août. Les calculatrices commandées seront données aux élèves la première semaine de la rentrée.
- Transports scolaires (Amétis, car scolaire, SNCF), 2 sites utiles :
 - somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr
 - transports.hautsdefrance.fr
- Carte Génération#HDF: inscription en ligne obligatoire sur le site régional : Génération Hauts de France

Pour les nouveaux élèves, l'inscription se fait en ligne sur le site ci-dessous :
<https://generation.hautsdefrance.fr/>

- Manuels scolaires : 2 propositions possibles
 - Les acheter en librairie : liste mise en ligne sur le site www.stefa.org
 - Les livres sont fournis par l'Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires (ARBS). Le coût de la location qui vous est demandé, pour le 15 août via le site www.arbs.com, couvre le prêt de l'ensemble des manuels scolaires. Ces manuels seront remis aux élèves le jour de la rentrée et restitués en fin d'année.
Rappel : les élèves devront présenter leur carte « Génération#HDF » au moment de la remise des livres.
- Il convient de prévoir une blouse blanche en coton pour les matières scientifiques.
- Pastorale : 5€ (intervenants, frais d'animation) - facturation sur la contribution familiale.
- Journée d'intégration en 2nde : distribution d'un Tee-Shirt Sainte-Famille. (8€ - facturation sur la contribution familiale).
- Les photos individuelles et de classe auront lieu **le mercredi 4 septembre**.
- Les lycéens dispensés d'EPS ne doivent pas faire établir de certificat médical avant la rentrée. Un imprimé officiel, à faire compléter par le médecin, leur sera remis lors du premier cours d'EPS.
- Changement de régime : tout changement de régime doit nous être adressé par écrit au plus tard pour **le 15 septembre délai de rigueur**.

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

Dates à retenir : RÉUNIONS D'INFORMATION

Pour les parents des élèves de Seconde, vendredi 13 septembre à 17h
Pour les parents des élèves de Première, vendredi 6 septembre à 17h
Pour les parents des élèves de Terminale, vendredi 20 septembre à 17h

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRIMESTRES ET DES PÉRIODES*

1^e trimestre : 02/09 au 24/11/2024

- 1^e période : 02/09 au 06/10/2024

2^e trimestre : 25/11/2024 au 02/03/2025

3^e trimestre : 03/03 au 01/06/2025

* Ce calendrier est susceptible de modifications en fonction de nouvelles informations communiquées par le Rectorat en cours d'année.

CALENDRIER DES CONGÈS SCOLAIRES 2024-2025 Pour la zone d'Amiens

TOUSSAINT du vendredi 18 octobre 2024 après le dernier cours
au lundi 04 novembre 2024 pour le premier cours

NOËL du vendredi 20 décembre 2024 après le dernier cours
au lundi 06 janvier 2025 pour le premier cours

HIVER du vendredi 07 février 2025 après le dernier cours
au lundi 24 février 2025 pour le premier cours

PRINTEMPS **Attention changement des dates du calendrier scolaire**
du mardi 08 avril 2025 après le dernier cours
au mardi 22 avril 2025 pour le premier cours

VACANCES D'ÉTÉ le vendredi 04 juillet 2025 après le dernier cours

Informations

- Les vendredis 2 et 9 mai seront travaillés par anticipation les lundi 7 et mardi 8 avril.
- Le Week-end de l'Ascension est du jeudi 29 mai au dimanche 1^e juin.

Aux parents et aux élèves, nous souhaitons de bonnes vacances.

Stéphane COYRAL
Chef d'établissement



L'établissement sera fermé
du 15 juillet au 19 août

COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
cig.steanne@stefa.org

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

CIRCULAIRE DE RENTREE 2024 Internes

Uniquement pour les élèves concernés

Madame, Monsieur,

Les surveillants d'internat vous accueilleront le **Lundi 2 septembre entre 9h30 et 11h30, au 13 rue de Castille**, pour permettre à votre enfant de prendre possession de sa chambre et d'y installer ses affaires.

Les élèves seront libérés à 16h30 et seront autorisés à sortir de l'établissement de 16h30 à 18h00 avec l'accord des parents transmis par mail à responsable.internat@stefa.org pour le jeudi 29 août.

Nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 250 euros vous sera demandé en échange de la clé de la chambre.

Le chèque doit être établi à l'ordre de l'OGEC Sainte Famille.

Celles et ceux qui désireraient prendre le repas du midi à l'extérieur ne reviendront que pour l'heure de l'appel de rentrée. Les pensionnaires qui prendront le repas dans l'établissement sont priés de le préciser, de préférence par mail, avant le jeudi 29 août.

Veillez trouver ci-dessous le mail du responsable d'internat, M. Olivier Helleboid :

responsable.internat@stefa.org

Rappel des fournitures :

- ➔ Deux cadenas sont **obligatoires**.
- ➔ Un protège matelas plastifié (90 cm de large).
- ➔ Draps, couvertures ou couette, oreiller (sac de couchage non autorisé).
- ➔ Chaussons et nécessaire de toilette.

Par ailleurs, nous précisons que :

- ➔ Les lits doivent être faits chaque matin.
- ➔ Chaque veille de ménage et chaque vendredi, la chambre est rangée.
- ➔ Chaque veille de vacances les draps sont retirés, les étagères débarrassées et les affaires personnelles sous clé dans l'armoire.
- ➔ Les affichages se limitent au panneau de liège, réservé à cet effet.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Stéphane COYRAL
Chef d'établissement



COLLÈGE STE ANNE
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
clg.steanne@stefa.org

LYCÉE ET BTS
03 22 71 46 46
5, rue de Castille - CS 71737
80 017 Amiens Cedex 1
lycee@stefa.org

Amiens, le 13 juin 2024

A l'attention des élèves internes de SECONDE

AUTORISATION SORTIES EXCEPTIONNELLES

Madame, Monsieur,

La plage de DS est située dans l'emploi du temps de votre enfant qui entre en classe de Seconde, le jeudi de 15h50 à 17h40.

Il est possible que dans l'année il n'y ait pas de devoir surveillé programmé, d'évaluation supplémentaire, d'activité liée à l'orientation ou de conférence d'information.

Les élèves qui le souhaiteront pourront, avec cette autorisation parentale, bénéficier alors d'une sortie supplémentaire le jeudi de 15h35 à 17h50.

Afin de nous permettre de gérer ces sorties exceptionnelles, nous souhaitons que **votre enfant dépose à son professeur principal le jour de la rentrée, l'autorisation ci-dessous complétée et signée, qui elle seule sera prise en compte.**

Veillez croire, Madame, Monsieur, à notre dévouement.

Céline DEBEAUVAIS
Cadre d'éducation

Stéphane COYRAL
Chef d'établissement

AUTORISATION - Sorties exceptionnelles du jeudi de 15h35 à 17h50 - SECONDE

Madame, Monsieur, _____ Responsable légal de l'élève interne :

Nom : _____ Prénom : _____

Classe : _____ (à compléter le jour de la pré-rentrée)

- L'autorise(nt)
 Ne l'autorise(nt) pas

A bénéficier de la sortie exceptionnelle du jeudi soir quand la plage de DS est inoccupée.

SEUL CE DOCUMENT OFFICIEL SERA PRIS EN CONSIDERATION.

Signature du responsable légal

Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement (OGEC Sainte-Famille – 5 rue de Castille- 80000 Amiens) l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Lycée de La Sainte-Famille



Lecture estivale

L'entraînement régulier de l'esprit permet de maintenir un haut niveau d'efficacité. Aussi, nous vous invitons à faire vôtres les conseils donnés. Trouvez-y du plaisir, et rendez-vous à la rentrée de septembre, pour des semaines de travail enrichissantes.



En Français : pour l'entrée en classe de 2nde

Afin d'enrichir votre culture littéraire, il est conseillé de lire au moins une œuvre par objet d'étude.

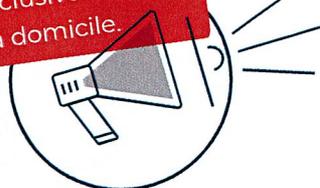
Les objets d'étude de l'année	Lectures indispensables	Pour prolonger le plaisir
Le roman et le récit	<p>Un roman de Maupassant : <i>Bel Ami</i> ou <i>Une vie</i></p> <p>Un roman appartenant à la Comédie Humaine de Balzac (<i>Père Goriot, La Cousine Bette</i> etc.)</p> <p>Un roman de Zola (<i>Thérèse Raquin, Au Bonheur des Dames</i>)</p> <p>Un récit d'Annie Ernaux : <i>La place</i></p>	<p>XVIIIème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diderot, <i>Jacques le Fataliste</i> <p>XXIème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaudé, <i>La mort du roi Tsongor</i>
Le Théâtre au XVIIe siècle	<p>1 pièce au choix de Molière, Racine ou Corneille</p>	<p>XVIIIème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marivaux, <i>Le Jeu de l'amour et du hasard</i> <p>XIXème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rostand, <i>Cyrano de Bergerac</i> <p>XXème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ionesco, <i>Rhinocéros</i> <p>XXIème</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schmitt, <i>Hôtel des deux mondes</i> - Feydeau, <i>le Dindon</i>
La Poésie	<p>Georges Pompidou, <i>Anthologie de la poésie française</i></p>	<p>XXème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - F. Ponge : <i>Le parti pris des choses</i> <p>XXIème :</p>
L'argumentation	<p>Hugo, <i>Le dernier jour d'un condamné</i></p> <p>R. Lewis, <i>Pourquoi j'ai mangé mon père</i></p>	<p>XXème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vercors, <i>Le silence de la mer</i> - Perec, <i>Les Choses</i>

ARBS EST PARTENAIRE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POUR LA COMMANDE DE VOTRE PACK LIVRES



ATTENTION DATE LIMITE : 15 AOÛT !

Pour une livraison gratuite dans votre établissement, pensez à commander **avant le 15 AOÛT !** Après cette date, la livraison devient payante et se fait exclusivement en point de retrait ou à domicile.



01

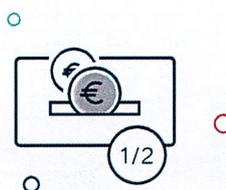
Je commande mes livres en ligne sur [WWW.ARBS.COM](http://www.arbs.com)

Vous sélectionnez et personnalisez le pack validé pour votre établissement et votre classe.

02

Je règle ma 1ère échéance

Nous facilitons le paiement de vos livres via un règlement en deux échéances. À la commande, vous ne payez que la première et votre adhésion annuelle.



03

Je revends mes livres

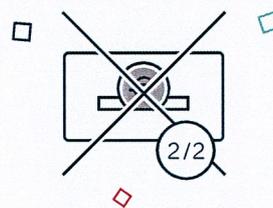
À la fin de l'année scolaire, dans votre établissement, vous revendez vos manuels aux équipes ARBS présentes sur place.



04

Je ne paie pas la 2^{ème} échéance

Si vous nous revendez l'ensemble des manuels de votre pack livres, en bon état, vous ne payez pas la seconde échéance.



UNE QUESTION ? BESOIN D'AIDE ?



Assistance en ligne sur www.arbs.com



03 20 72 10 43 (Appel gratuit)
9h00 - 17h00 de Juin à Septembre



Accueil sur rendez-vous à prendre depuis notre site internet pour tout déplacement dans nos locaux

ACCÈDER À MON ESPACE DE COMMANDE !

Flashez le code !





Région
Hauts-de-France

Lycéen ? Apprenti ?

Demande ta carte Génération #HDF !



GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr

De nombreux
avantages, à
jusqu'à
200 €*

* 200 € pour les apprentis en 1^{ère} année,
100 € pour les 2^{èmes}, 95 € pour les 1^{ères} et terminales



POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Services & appel
gratuits



© Philippe Dapvrit / Région Hauts-de-France - Avril 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens ou apprentis en première année de formation.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

• Pour les lycéens, une allocation de 100 € la première année et 55 € les années suivantes pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements nécessaires à votre scolarité, utilisable dès la validation ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité des droits de l'année en cours*.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés financières peut faire appel à l'aide complémentaire à la scolarité. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen ou sa famille, auprès de l'établissement.

À noter : Les élèves de BTS peuvent solliciter une carte Génération #HDF uniquement pour l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire. Ils ne disposent pas de crédit sur leur carte.

* Retrouvez les dates de validité sur votre espace personnel ou sur generation.hautsdefrance.fr

• Pour les apprentis en première année de formation, une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipement professionnel, à utiliser dans les 6 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles chaque année via le compte personnel Génération #HDF :

- Jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.



Si vous rencontrez des difficultés, pour effectuer votre demande de carte en ligne, rendez-vous dans l'une des antennes de la Région. Vous serez accompagné pour effectuer la démarche. Retrouvez l'antenne la plus proche de chez vous sur hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur
• L'application Génération #HDF
ou sur
• generation.hautsdefrance.fr

Attention ! Votre carte ne vous sera adressée qu'après la validation de votre inscription par votre établissement.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Communiquez votre numéro de carte à votre établissement qui procédera à la mise à jour de votre inscription et activera vos droits pour l'année en cours. Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité. Seuls vos droits sont mis à jour lorsque vous changez de statut ou d'établissement.

Si vous avez perdu votre carte, votre n° de dossier/n° de carte et/ou votre mot de passe, connectez-vous sur l'application Génération #HDF ou sur generation.hautsdefrance.fr, vous serez guidé.

OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Présentez votre carte au partenaire de votre choix* qui effectuera une transaction en ligne ou avec un terminal de paiement dédié.

* Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel ou sur generation.hautsdefrance.fr

Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions du site generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France



Hauts-de-France

LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE RÉSEAU RÉGIONAL Secteur SOMME

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

LA GRATUITÉ DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves résidant dans les Hauts-de-France (internes compris) peuvent obtenir un accès gratuit aux services de transport régionaux pour se rendre dans la commune de leur établissement scolaire à condition de :

- être scolarisé(e)s de la maternelle jusqu'au niveau baccalauréat ou équivalent, dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat,
- avoir une distance supérieure ou égale à 3 km à parcourir entre son domicile et son établissement scolaire,
- emprunter un des services de transport régionaux ci-dessous :
 - ➔ services de transport scolaire par autocar organisés par la Région (assurés par des transporteurs privés ou les Communautés de communes de Somme Sud-Ouest ou du Vimeu, la commune de Doullens et le SIS de Tours en Vimeu) vers un établissement scolaire de la Somme,
 - ➔ réseau trans 80, mais aussi réseaux Oscar (62), Arc-en-Ciel (59), Réseau Oise ou réseau de l'Aisne, vers un établissement scolaire desservi dans la Région Hauts-de-France (sauf écoliers, non pris en charge sur ces réseaux),
 - ➔ trains TER vers un établissement scolaire de la Région Hauts-de-France ou de Paris (sauf écoliers, non pris en charge sur ce réseau).
- pour les collégiens et les lycéens, ne pas être domicilié(e)s et scolarisé(e)s au sein d'Amiens Métropole*.

Elèves empruntant les réseaux de transport urbain AMETIS ou BAAG ?

Ils sont soumis aux tarifications en vigueur sur ces réseaux et doivent se rapprocher de leurs agences commerciales pour leur demande de transport.

Elèves domiciliés et scolarisés au sein d'Amiens Métropole* empruntant les cars trans'80 ?

Ils sont soumis à la tarification en vigueur sur le réseau AMETIS et doivent faire leur demande de transport auprès de l'agence AMETIS.

Elèves domiciliés et scolarisés au sein d'Amiens Métropole* se déplaçant en train ?

Ils sont soumis aux règles de prise en charge d'Amiens Métropole et doivent remplir un formulaire de demande d'Abonnement Scolaire Réglementé (formulaire SNCF).

Elèves internes n'ayant pas de solution de transport régional ?

Une Allocation Individuelle de Transport peut leur être attribuée sous condition. Retrouvez le formulaire de demande sur le site transports.hautsdefrance.fr

* Liste des communes d'Amiens Métropole : Allonville, Amiens, Bertangles, Blangy-Tronville, Bovelles, Boves, Cagny, Camon, Cardonnette, Clairv-Saulchoix, Creuse, Dreuil-lès-Amiens, Dury, Estrées-Noye, Ferrières, Gisy, Grattepanche, Guignemicourt, Hébecourt, Longueau, Pissy, Pont-de-Metz, Poulainville, Querrieu, Remiencourt, Revelles, Riverly, Rumigny, Sains-en-Amiénois, Saint-Fuscien, Saint-Sauflieu, Saint-Vast-en-Chaussée, Saleux, Salouël, Savenuse, Seux, Thézy-Glimont, Vaux-en-Amiénois et Vers/Selle.

LA DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans la Somme, l'inscription au transport scolaire doit être faite chaque année :

- de préférence sur le module d'inscription en ligne dédié pour un traitement instantané et une réponse immédiate permettant de savoir si la prise en charge de transport est accordée. L'inscription en ligne sera disponible dès le début du mois de juin 2024 sur : somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr
- si la demande ne peut être faite sur internet, en retournant dûment complété et signé le formulaire d'inscription spécifique téléchargeable sur le site transports.hautsdefrance.fr

LE TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la demande de transport et après accord de la Région :

- les élèves de primaire reçoivent une attestation d'accord de prise en charge du transport, à conserver dans le cartable**. Elle est disponible à la fin de l'inscription en ligne ou adressée à la famille pour les inscriptions papier.
- les collégiens et lycéens transportés par autocar obtiennent un titre gratuit sur une carte de transport sans contact***. Les élèves ayant déjà leur carte se voient charger les droits au transport à distance sur la carte déjà en leur possession ; ils ne reçoivent pas de nouvelle carte. Les élèves qui n'ont pas encore de carte la reçoivent à domicile. Pour les élèves ayant perdu ou détérioré leur carte, une demande de duplicata payant (8€) doit être faite sur : somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr
- les collégiens et lycéens transportés par train reçoivent un accord de prise en charge à présenter au guichet d'une gare SNCF de la Somme pour retirer un abonnement ferroviaire gratuit.

** sauf pour les élèves de primaire transportés avec des collégiens, qui reçoivent une carte de transport « papier » à leur domicile.

*** sauf pour les élèves transportés par la Communauté de communes Somme Sud-Ouest ou la Communauté de communes du Vimeu, qui ont une carte de transport et des modalités de distribution qui leur sont propres.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Retrouvez notre Foire aux questions sur le transport scolaire sur transports.hautsdefrance.fr

Pour connaître les horaires des services de transport régionaux :

- transport par autocar : trans80.hautsdefrance.fr
 - transport par train : ter.sncf.com/hauts-de-france
- Pour nous contacter :
- par notre formulaire de contact : transports.hautsdefrance.fr/contact
 - par téléphone : 03.74.27.00.50